



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2508 465

Le 19 septembre 2025

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les disparitions enregistrées à la Sûreté du Québec

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 20 août 2025, visant à obtenir les renseignements en objet, plus précisément :

- 1) Tout document, rapport, registre faisant état des disparitions enregistrées (donc signalées et retenues) à la Sûreté du Québec entre le 1^{er} janvier 2020 et le 19 août 2025, par régions;**
- 2) Une copie des réponses aux demandes d'accès à l'information formulées à ce sujet par d'autres demandeurs au cours de la dernière année.**

Concernant le point 1, nous comprenons de votre demande que vous souhaitez obtenir le nombre de disparitions enregistrées à la Sûreté du Québec entre le 1^{er} janvier 2020 et le 2 septembre 2025, ventilé par régions.

Vous trouverez ci-joint un (1) tableau faisant état des renseignements demandés.

De plus, veuillez noter que la Sûreté du Québec, sur son site internet, a une page dédiée aux « Personnes disparues », accessible par le lien suivant : [Disparus Archive - Sûreté du Québec](#)

Concernant le point 2, nous vous informons que les demandes d'accès à l'information ont un caractère personnel et confidentiel. Toutefois, certaines demandes, par leur contenu public, sont publiées sur le site internet de la Sûreté du Québec. Nous vous invitons donc à prendre connaissance des demandes publiées relatives aux disparitions enregistrées en cliquant sur le lien suivant : [Diffusion de documents - Sûreté du Québec](#)

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Nombre¹ de disparitions enregistrées à la Sûreté du Québec entre le 1^{er} janvier 2020 et le 2 septembre 2025 ventilé par région

Région	Année					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025 ²
Abitibi-Témiscamingue	298	553	481	549	568	199
Bas-Saint-Laurent	125	220	478	547	582	294
Capitale-Nationale	73	116	132	120	173	87
Centre-du-Québec	137	270	265	322	448	282
Chaudière-Appalaches	90	184	214	289	212	122
Côte-Nord	99	170	127	162	179	116
Estrie	93	162	189	211	203	154
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	43	47	41	58	99	47
Lanaudière	229	396	317	356	422	346
Laurentides	151	327	323	308	320	178
Laval	2		1	2	2	
Mauricie	123	185	213	171	180	133
Montérégie	483	784	894	1250	1146	816
Montréal	6	7	7	13	11	8
Nord-du-Québec	25	54	34	34	42	17
Outaouais	65	105	112	129	125	96
Saguenay-Lac-Saint-Jean	86	133	170	160	202	111

Source : Service d'information policière, Sûreté du Québec
 Mise à jour : 2 septembre 2025

¹Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

²Données du 1^{er} janvier au 2 septembre 2025.